

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 120 (1975)  
**Heft:** 12

**Artikel:** À propos du centenaire de la mort du général Dufour : G.-H. Dufour et les fortifications de Saint-Maurice  
**Autor:** Rapin, Jean-Jacques  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-343992>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 05.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## A propos du centenaire de la mort du général Dufour

### G.-H. Dufour et les fortifications de Saint-Maurice

par le major Jean-Jacques Rapin

*Note:* Cette brève étude veut rappeler, dans les grandes lignes, ce que la forteresse suisse, et en particulier celle de la région de Saint-Maurice doit à G.-H. Dufour. La source essentielle de ses renseignements est constituée par l'ouvrage du divisionnaire Kurt Werner, *Die Anfänge der schweizerischen Landesbefestigung, 1815-1860*, paru à Zurich en 1946 (Bibliothèque militaire fédérale, W 1032). Nous remercions vivement le divisionnaire Werner de son obligeante compréhension.

« Les fortifications de Saint-Maurice sont un auxiliaire puissant de la défense, mais elles n'en sont pas le moyen principal. C'est dans l'action des troupes qu'il faut le chercher. Ces fortifications tirent leur valeur de la coopération de ces troupes comme celles-ci reçoivent de ces fortifications un appui qui double leur force... En un mot, le corps qui occupe la position peut, avec le secours de ces fortifications, se conduire suivant le besoin et, se livrer surtout à cette défense attaquante si supérieure à une défense passive que le succès couronne rarement. »

G.-H. DUFOUR: *Rapport sur l'armement fédéral de 1831*, p. 6. Cité par le divisionnaire Werner, op. cit., p. 47.

« Car on ne violera pas notre neutralité dans un intérêt secondaire si l'on nous voit bien décidés à la défendre. Et rien ne prouvera mieux notre intention à cet égard que l'établissement de quelques ouvrages défensifs. »

G.-H. DUFOUR: *Rapport sur la conversion de fortifications à Saint-Maurice*, du 22 juillet 1863. Cité par le divisionnaire Werner, op. cit., p. 8.

Trente-deux années séparent ces deux écrits. Trente-deux années pendant lesquelles G.-H. Dufour a conçu, planifié puis construit et perfectionné les principaux systèmes fortifiés de notre pays. Autant dire que notre dette à son égard est immense...

## I. EVÉNEMENTS DE 1830

Les quelques fortifications entreprises lors de l'occupation des frontières de 1815 appartenaient à un plan d'ensemble qui prévoyait la création d'une place forte centrale, entre la ligne Aar-Limmat et les Alpes. Nous dirions aujourd'hui le Réduit<sup>1</sup>. Le nombre insuffisant d'officiers du génie et l'état peu satisfaisant de l'instruction s'étaient cruellement fait sentir: plusieurs fortifications prévues restèrent à l'état de projet.

On comprend donc qu'en 1830, G.-H. Dufour, chef d'Etat-major du général Guiguer de Prangins, agisse avec la plus grande énergie et célérité lorsque les autorités fédérales, devant les tensions grandissantes causées par l'opposition des mouvements révolutionnaires, en France (Révolution de Juillet), en Italie, en Allemagne, aux forces de la Restauration, jugent nécessaire, à fin décembre 1830, de prendre des mesures pour faire respecter l'indépendance, la neutralité et l'inviolabilité du sol national. Et parmi ces mesures figurent nommément l'établissement de fortifications, ainsi que les moyens propres à les réaliser — levée de troupes du génie et de l'artillerie, sous la conduite du corps des officiers-ingénieurs...

## II. PLAN DU 11 JANVIER 1831 ET SES CONSÉQUENCES

C'est ainsi que le 11 janvier 1831 déjà, un projet est présenté, qui prévoit deux systèmes de fortifications pour prévenir deux cas d'intervention étrangère: l'une qui chercherait à s'emparer des grands axes passant par notre pays, la seconde qui voudrait occuper le territoire national.

Or la situation de 1830 exige avec le plus d'urgence le premier système. Le Simplon, en particulier, vu son intérêt pour les parties en présence, est considéré comme devant être spécialement protégé, « ... unter dem Schild der eidgenössischen Neutralität stehen... », comme le dit le Rapport du général Guiguer de Prangins, en date du 23 décembre 1830<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Cf. à ce sujet l'étude du D<sup>r</sup> KURZ: *Zur Geschichte des schweizerischen Reduit-Gedankens*, in *Schw. Monatschrift für Offiziere alle Waffen*, février 1947.

<sup>2</sup> Divisionnaire WERNER: op. cit., p. 39.

Dans son ensemble, le projet prévoit :

1. la nécessité de pouvoir fermer le passage France-Italie par le Simplon en
  - verrouillant le défilé de Saint-Maurice — effort principal — premier point de jonction, à l'époque, des routes venant des deux rives du lac Léman,
  - tenant, avec des moyens moins importants, la gorge de Gondo, déjà très forte naturellement, sur le versant sud du Simplon;
2. la nécessité de garder le contrôle du passage Allemagne du Sud-Italie en
  - assurant le col du Lutzensteig,
  - établissant une tête de pont à Landquart (Tardisbrücke).

Cette dernière proposition, comme celles qui suivent, appartiennent au deuxième système cité plus haut, celui de la couverture de la région centrale du pays. On prévoit en effet de renforcer le front Ouest en

- établissant une tête de pont à Aarberg (à l'époque point de franchissement le plus important de l'Aar),
- renforçant l'obstacle naturel de la Thièle entre les lacs de Neuchâtel et de Bienne,
- établissant une tête de pont à Soleure,
- améliorant la défense de Bâle.

Des reconnaissances d'officiers-ingénieurs sont commandées sans délai sur tous ces points — auxquels Dufour ajoute l'étude du cas des fortifications de la ville de Zurich — et le colonel Salomon Hegner (1789-1869), de Winterthur, successeur de Escher à la mort de ce dernier, comme responsable des travaux de correction de la Linth, est nommé chef du Génie de l'Armée. La collaboration sera étroite et efficace entre Hegner et Dufour, que sa formation d'officier-ingénieur, son expérience acquise à l'étranger, son activité d'instructeur du génie aux écoles centrales de Thoune et ses publications dans ce domaine portaient bien évidemment avec intérêt vers ce genre de préoccupations.

Au début de mars, les travaux de construction débutent à Saint-Maurice et au Lutzensteig, en avril à Aarberg, en vertu des mesures d'urgence du 23 décembre 1830, mais avant que la demande de crédit

n'ait été présentée en bonne et due forme. D'où les récriminations d'aucuns, que Dufour stigmatise dans une lettre du 31 mars 1831: « On trouve déjà que nous faisons trop d'ouvrages et dépensons trop d'argent. A mesure que le danger semble s'éloigner, la question financière prend plus d'importance. Il faut que nous soyons décidément menacés pour faire taire les calculateurs et les raisonneurs ».

Le 8 avril, la demande de crédit pour les travaux de première urgence prévoit les postes suivants<sup>1</sup>:

1. Fortifications d'Aarberg . . . . .	Fr. 20 000.—
2. Fortifications du col du Lutzensteig . . . . .	Fr. 30 000.—
3. Fortifications de Saint-Maurice . . . . .	Fr. 20 000.—
4. Fortifications de Pissevache (entre Saint-Maurice et Martigny) . . . . .	Fr. 2 000.—
5. Fortifications du col du Simplon (Gondo) . . . . .	Fr. 3 000.—
6. Fortifications du col du Splügen. . . . .	Fr. 1 000.—
7. Imprévus. . . . .	Fr. 14 000.—
	<hr/>
	Fr. 90 000.—

Une deuxième tranche de Fr. 90 000.— est réservée aux travaux de deuxième urgence. Le 3 mai, la Diète accorde à l'unanimité un crédit de Fr. 100 000.— pour l'ensemble des travaux de première urgence, auxquels vient s'ajouter l'établissement, jugé impératif, de la tête de pont de Landquart.

On peut s'étonner que le Gotthard ne figure pas dans cette liste. En fait, il n'a pas été oublié, mais si l'on se rapporte aux moyens de l'époque, le tronçon Flüelen-Brunnen, n'étant praticable que par le lac, est déjà un verrou idéal. Et comme le montre cet extrait d'une lettre d'avril 1831 du lt-col Lutz au chef EM Dufour, la valeur du massif du Saint-Gotthard n'est nullement sous-estimée: « ... position importante d'Urseren, qui est comme une citadelle au milieu des Alpes... selon toutes les apparences, cette position serait disputée avec acharnement ainsi que les grands défilés qui la précèdent... »

<sup>1</sup> Pour les détails, cf. WERNER: op. cit., p. 42.

### III. TRAVAUX RÉALISÉS A SAINT-MAURICE EN 1831

#### 1. *Mission*

Tenir le pont (premier pont depuis le lac!) aussi bien pour empêcher le passage d'un ennemi venant du Sud que du Nord, que pour permettre à nos troupes de l'utiliser.

Ce que Dufour formulait ainsi, cinq ans plus tard, dans ses Notes sur la fortification de Saint-Maurice: « Les fortifications de Saint-Maurice forment le pivot d'une défense active en assurant la possession du pont et permettant aux troupes de manœuvrer librement sans crainte de voir leurs communications coupées... »

#### 2. *Calendrier des travaux*

Fin février: Dufour dépêche le colonel Hegner, chef du génie de l'armée à Saint-Maurice pour fixer l'emplacement des ouvrages.

1<sup>er</sup> mars: Levée de 2 cp de sapeurs « par suite des événements qui se pressent sur nos frontières ».

10 mars: Début des travaux.

Quatre fossés, « des coupures », sont pratiqués sur les quatre axes aboutissant au pont, et des batteries installées qui couvrent ces obstacles. Des travailleurs civils sont engagés pour renforcer les sapeurs.

Une batterie, appelée « Batterie Wielandy » est installée sur une étroite terrasse sise à mi-hauteur de la falaise, au-dessus de l'abbaye de Saint-Maurice.

Fin mai: Construction de la tour ronde, quelques dizaines de mètres au-dessus du Château.

De nombreuses discussions s'engagent sur les fortifications à prévoir dans la profondeur de l'axe et sur la manière de tenir les hauteurs immédiates du défilé. Où fortifier? A la Porte du Scex, à Chillon, à Saint-Triphon, à Pissevache, à la Balmaz, à Evionnaz? Finalement, décision est prise,

Mi-juin: Construction de 2 ouvrages d'infanterie sur les hauteurs du défilé, rive droite.

Début juillet: Un 2<sup>e</sup> fossé est creusé sur chacun des quatre axes.

Le cas de Vérossaz n'est pas oublié par Dufour. Dans sa lettre du 20 mai 1831 au cap Wurtemberg, chef des travaux, il écrit: « ... en considérant le plateau de Vérossaz comme la clef de toute la défense de Saint-Maurice, il sera nécessairement occupé en force et par conséquent votre projet doit être conforme à cette supposition. Il me tarde que nous commencions ces ouvrages qui sont le complément indispensable de tous les autres et expliquent ou justifient l'emploi de ces derniers...»

Début août: Du complexe prévu, une seule redoute est construite sur le plateau de Vérossaz.

2 octobre: Fin des travaux.

### 3. Description des ouvrages

#### a) Tête de pont sur la rive droite du Rhône

- *La Batterie du Rhône* est sise sur une étroite tête de rocher, entre le fleuve et la route de Bex. Des 5 pièces, 2 tirent en direction de Bex, 3 par-dessus le fleuve sur la route de Monthey. Deux fossés couvrent son front et elle est flanquée par un mur crénelé s'appuyant à la falaise.
- *La Petite Tenaille* est un petit ouvrage d'infanterie situé sur une terrasse au-dessus de la Batterie du Rhône, constitué par deux murs d'une longueur totale de 42 m, hauts de 2,20 m et larges de 2,20 m au couronnement.
- *La Grande Tenaille*, ouvrage principal d'infanterie, est un important bastion en forme d'hexagone irrégulier, situé à la pente, qui a pour mission de couvrir la tête de pont contre des actions ennemies venant du plateau de Chiètres.
- *La Redoute de la Crête* est un ouvrage d'infanterie isolé qui tient le point dominant du plateau de Chiètres. Redoute fermée d'environ 36 m × 21 m, elle est traversée par un éperon en diagonale qui assure un meilleur défilement de ses défenseurs.
- *Une palissade* de bois relie la Grande Tenaille, sur la face côté Lavey, à
- *La Batterie de l'Arzillier*, dont les 2 pièces couvrent la route entre la sortie de Saint-Maurice et le pont du défilé, renforcée par

— *La Batterie des Capucins*, toute proche, et qui tire dans la même direction.

— *Deux fossés et une palissade* coupent la route de Lavey.

b) *Tête de pont sur la rive gauche du Rhône*

— *Deux fossés* coupent la route à la sortie de la ville, placés sous le feu des batteries de la rive droite.

— *La Batterie Wielandy*, sise sur un replat de la falaise, possède un secteur de tir étendu, de Lavey au pont du défilé.

— *Deux batteries à 3 pièces*, l'une située dans la cour surélevée du château, l'autre dans un bastion avancé, à proximité du fossé coupant la route de Monthey, prennent cet axe en enfilade.

— *La tour crénelée*, au-dessus du château (diamètre intérieur 6 m, épaisseur des murs 0,75 m, hauteur 4,4 m, 2 étages de 20 meurtrières chacun) a pour mission de flanquer les deux têtes de pont et de les couvrir d'actions ennemies débouchant de l'extrémité N-E du plateau de Vérossaz.

— *La Redoute de Vérossaz*, en forme d'hexagone irrégulier dont l'enceinte mesure 2,50 m de haut et 2,40 m au couronnement, possède une ligne de feu d'une longueur de 155 m et deux positions de canons. Complètement isolée, cette redoute présente une autre faiblesse: de plusieurs endroits, l'on a vue sur l'intérieur de l'enceinte.

#### 4. *Garnison et armement*

La garnison de l'ensemble des retranchements est de 1800 hommes au total, et l'armement, le suivant: au total 50 pièces, dont

8 obusiers de 24 pouces	2 canons de 16 pouces
5 obusiers de 12 pouces	7 canons de 12 pouces
	14 canons de 6 pouces
	14 canons de 4 pouces,

chaque pièce ayant une dotation de 150 coups, avec les charges réglementaires. (A titre de comparaison, la position d'Aarberg reçoit 30 pièces et celle du Lutzensteig, 16 pièces.)

#### IV. DE 1831 A 1848

Dès la fin des travaux, une garde d'ouvrage est assurée, à Aarberg et à Saint-Maurice, par la population civile, alors qu'à Gondo et au Lutzensteig, vu la proximité de la frontière, cette garde est confiée à un détachement de 30 hommes sous la conduite d'un officier. Dès fin octobre 1831, elle est réduite à un poste de sous-officier.

Le 2 août 1831, la Diète accorde un crédit de Fr. 30 000.— pour l'achat des terrains sur lesquels les ouvrages ont été construits. De plus, une somme annuelle de Fr. 3000.— est assurée pour leur surveillance et leur entretien. Mais cette somme doit couvrir également la transformation progressive des installations provisoires (en terre) en installations définitives (en maçonnerie). En 1832, par exemple, Genève — vraisemblablement sous l'impulsion de Dufour — met à disposition une somme de Fr. 5000.— environ pour de tels aménagements à Saint-Maurice.

Enfin, et inlassablement, G.-H. Dufour, dont l'activité comprend la haute surveillance des fortifications, entreprend des visites et formule, dans ses rapports d'inspection, des propositions d'améliorations. C'est ainsi que le 2 août 1836, il rédige des « Notes sur les fortifications de Saint-Maurice et sur le genre de défense qu'elles comportent » dont la clarté d'analyse est extrêmement frappante aujourd'hui encore.

#### V. APPRÉCIATION DES POSSIBILITÉS D'ATTAQUES DE SAINT-MAURICE ET PROPOSITIONS POUR LA CONTINUATION DES TRAVAUX DE FORTIFICATIONS

Pour améliorer les conditions de combat, Dufour propose :

1. *Pour le front de Martigny,*
  - de fortifier la rampe devant Evionnaz,
  - de construire un retranchement près de la chapelle Saint-Laurent afin de renforcer l'obstacle naturel du torrent du Mauvoisin.

Dans le cas où l'ennemi tenterait le passage par la rive droite, où Dufour estime que « ... si une division fédérale ne l'arrête pas là, on ne doit songer à faire résistance nulle part... », il prévoit tout de même la construction d'un

- Front Bastionné, barrant la rive droite après Lavey-les-Bains, bien que, écrit-il, « ... cet ouvrage serait plutôt là pour rassurer une tentation de ce côté que pour assurer un besoin réel... ».

2. *Pour le front Monthey*, Dufour propose :

- de prévoir un verrou à la Porte du Scex. 18 km avant le défilé,
- d'installer une batterie de flanquement avancée, à la pointe de N-O de la colline de Chiètres, à 1,5 km du défilé, qui puisse agir sur l'axe Monthey-défilé, devant Massongex,
- de tenir le plateau de Vérossaz, pour empêcher tout débordement par le haut, avec 5 cp d'infanterie et 2 cp de carabiniers, lesquelles mettront à profit les obstacles naturels de la forêt montant de Massongex.

3. *Pour le front Bex*, afin d'éviter un débordement par le vallon Bex-Le Châtel-Lavey, Dufour propose :

- de construire un point d'appui au Château de l'Estre (aujourd'hui Tour de Duin),
- d'installer une batterie de flanquement avancée sur la colline de Saint-Martin (rive gauche), chargée d'agir sur la route de Bex environ 1200 m avant le défilé.

*Remarques:* Dans son estimation, Dufour estime :

- improbable l'attaque simultanée sur les deux rives du fleuve (et pourtant c'est un plan de cette nature qu'il élabore en 1847 en vue des opérations de la guerre du Sonderbund),
- improbable une opération de franchissement du fleuve.

Enfin si des critiques lui sont adressées en ce qui concerne la concentration de ses moyens sur un point déjà naturellement fort — le défilé — au détriment des hauteurs voisines, on peut déduire de la manière de penser de Dufour (cf. la deuxième citation placée en tête de cet article) qu'il entendait par là montrer avec évidence notre volonté de défense aux nombreux voyageurs étrangers empruntant la voie Milan-Paris, via Saint-Maurice.

Il estimait aussi, vraisemblablement, qu'un ennemi tenterait d'abord un assaut en force contre le défilé lui-même, pour éviter toute dispersion ou perte de temps par les hauts, et qu'il convenait donc d'offrir à la garnison toutes les possibilités de succès. Elle y trouverait là un regain de confiance dans ses propres forces. A cette raison psychologique s'ajoute la conception tactique mobile et offensive de la défense, telle qu'elle apparaît dans la première citation placée en exergue, qui nous montre Dufour comptant sur une défense extérieure des retranchements étoffée, solide et active.

## VI. TRAVAUX RÉALISÉS A SAINT-MAURICE EN 1848

Les soulèvements de Lombardie et de Vénétie, à fin mars 1848, provoquent de nouvelles tensions sur notre frontière Sud, ainsi que de nombreux mouvements de troupes.

Outre la levée de troupes décrétée par la Diète, un crédit de Fr. 50 000.— est voté en avril 1848 pour la réalisation des plans élaborés depuis longtemps par Dufour, montant réparti comme suit: Fr. 20 000.— pour la région de Bellinzzone, Fr. 18 000.— pour celle de Saint-Maurice et Fr. 12 000.— pour le Lutzensteig.

A Saint-Maurice, Dufour donne l'ordre d'entreprendre les travaux prévus

- dans le défilé
- sur la colline Saint-Martin,
- à Lavey,
- à Evionaz.

Le directeur des travaux est désigné en la personne du Lt-colonel Perrier-Landerset, de Fribourg.

### 1. *Calendrier des travaux*

10 mai: Reconnaissances, suivies quatre jours plus tard, le

14 mai: du début des travaux, confiés au départ à des entreprises civiles, sous la direction d'officiers du génie, plus tard à 70 ouvriers et 18 sapeurs.

Fin septembre: les travaux sont suspendus, le crédit étant épuisé, mais

3 octobre: un crédit complémentaire de Fr. 12 000.— est accordé, si bien qu'à

Fin novembre: les travaux sont terminés.

## 2. Description des ouvrages

### a) Défilé - Rive droite du Rhône

— *La Batterie du Rhône*, située, on s'en souvient, entre la route de Bex et le Rhône, voit son installation renforcée et améliorée (murs surélevés, embrasures consolidées, plates-formes agrandies) de telle sorte qu'elle peut engager simultanément 3 pièces en direction route de Monthey et 3 pièces en direction route de Bex.

### b) Défilé - Rive gauche du Rhône

— *La tour crénelée*, au-dessus du Château, reçoit un troisième étage de meurtrières, un toit et des escaliers intérieurs.

Deux nouvelles batteries sont installées:

— *La Batterie Saint-Martin*, de 3 pièces, sur la colline du même nom, 700 m avant le défilé, remarquable par l'étendue de son champ de tir.

— *La Batterie du Clocher*, placée sur la même terrasse que la Batterie Wielandy, tire à quelques mètres du clocher de l'Abbaye, soit en enfilade de la route du Simplon, soit dans le vallon de Lavey-Village, sur l'axe du Châtel.

### c) Entre Lavey-Village et Lavey-les-Bains

la construction prévue d'un obstacle continu est rendue impossible par la nature difficile du terrain (ancien lit du Rhône) et les amenées de terre que cela impliquerait. Le Lt-colonel Perrier décide la construction d'une redoute fermée. Finalement n'en est réalisée que la partie aval, sous forme d'un

— *Front Bastionné*, d'une longueur de 125 m, avec position de batterie et fossé inondé<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> L'endroit s'appelle aujourd'hui encore « Front Bastionné », et le fossé a été comblé en 1935, à la demande de l'Etat de Vaud, parce qu'il servait de gîte à moustiques!

d) *Evionnaz*

Des divers projets de fortification élaborés dès 1831 — Pissevache, La Balmaz, Evionnaz — c'est ce dernier qui est retenu, en utilisant la dune qui s'élève au Sud du village.

— *La Redoute*, fermée, construite sur cet emplacement a un tracé irrégulier et abrite 2 batteries, de part et d'autre de la route.

Deux autres positions de batterie, l'une adossée à la paroi de rochers de la rive gauche, l'autre située entre la redoute et le fleuve, sont restées à l'état de projet.

VII. TRAVAUX RÉALISÉS A SAINT-MAURICE  
PENDANT L'OCCUPATION DES FRONTIÈRES DE 1859

La période troublée de 1853-1854 engage le Conseil fédéral à poursuivre les travaux de fortification de notre frontière Sud — à Bellinzone et au Lutzensteig — et l'Affaire de Neuchâtel, en 1856, ceux de notre frontière Nord, de Bâle à Romanshorn. Ici encore, le nom du général Dufour apparaît constamment, soit comme membre de commissions de fortifications, soit comme auteur de mémoires et de publications sur les problèmes de défense, soit enfin dans sa nombreuse correspondance, qui montre à quel point ses avis sont recherchés et écoutés.

Pendant cette période, aucun travail nouveau n'est entrepris à Saint-Maurice. Il faut attendre pour cela l'occupation des frontières de 1859, occupation destinée, entre autre, à prévenir toute tentative d'utiliser la voie du Simplon dans le conflit qui éclate en Italie du Nord.

L'heure des fortifications de Saint-Maurice et de Gondo est revenue. C'est ainsi qu'un crédit de Fr. 50 000.— est accordé pour l'amélioration des installations défensives de Saint-Maurice, et ceci sur trois points:

— Le travail le plus important concerne l'ouvrage de *La Grande Tenaille*, sur la rive droite du fleuve, dont l'efficacité est considérablement renforcée par la construction d'un mur et d'un fossé en direction du sommet de la colline de Chiètres, jusqu'à 150 m de la Redoute de la Crête.

— Les voies d'accès aux positions de batterie sont enfin construites pour tous les emplacements.

— L'une des batteries du Château de Saint-Maurice, qui avait dû

céder la place à la voie de chemin de fer, lors du percement du tunnel sous le Château, en 1855, n'est pas remplacée. Un nouvel ouvrage, projeté, n'est pas réalisé, mais par contre, la destruction du tunnel par minage est préparée, moyen de défense encore en usage aujourd'hui.

## VII. CONCLUSIONS

La simple énumération des faits, telle qu'elle vient d'être présentée, montre le rôle extrêmement important joué par le général Dufour dans le développement de notre système fortifié de la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. A chaque moment décisif — 1831, 1848, 1853, 1856, 1859 — son influence est déterminante.

Ce qui nous frappe aujourd'hui, avec le recul d'un siècle et plus, c'est la perspicacité, voire la fécondité de ses vues dans le domaine tactique, ainsi que le rayonnement « moral » qu'il entendait attribuer à un système fortifié.

Du prolongement du premier aspect de sa pensée, nous en avons pour preuve les choix ultérieurs qui furent faits: ainsi, en 1892, deuxième étape importante pour l'établissement de notre système fortifié, la position de Saint-Maurice est maintenue (après de nombreuses discussions, car des projets prévoyaient d'établir le verrou à Martigny), aux côtés du Saint-Gotthard, dont on commence les fortifications à ce moment-là, comme piliers essentiels de notre dispositif défensif. Alors qu'au XX<sup>e</sup> siècle, la position de Sargans reprend, dans le contexte des voies de communication d'aujourd'hui, la mission autrefois dévolue au col du Lutzen-steig.

Quant à l'aspect « moral » de ses réalisations, le général Dufour n'est-il pas un homme dont la vision profonde et généreuse préfigure celle du général Guisan, cet autre grand Romand? Et le rapport du Rütli du 25 juillet 1940, dont l'un des buts essentiels était de donner une raison d'espérer en préconisant l'idée du Réduit, n'est-il pas une lointaine conséquence de ces lignes écrites en 1841 par le général Dufour, dans ses « Notes sur les fortifications qu'il serait convenable d'établir en quelques endroits de la Suisse »:

« ... Ce que nous proposerions principalement en appliquant la fortification, ce serait de produire au dehors et au dedans un effet moral qui contribuerait puissamment à la conservation de notre indépendance... »?

J.-J.R.